

SEANCE du 1er Août 2011

L'an deux mil onze, le premier août, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt cinq juillet deux mil onze, s'est réuni à la Mairie à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FAURE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Théodore FRESSIGNE, Janine ARCOURT, Michel CAILLON, Guy. BOISSELEAU, Nicole MORISSET, Francis ROBERT, Stéphane COTIER, Laurent PEREZ, Sébastien LYS

ETAIENT ABSENTS : Gilberte DENIEL, Jacky VERDON, Coenraad TER KUILE et Jean LAROSE

Mme ARCOURT est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Programme d'amélioration de la voirie communale 2011
- Projet de Schéma Départemental de coopération Intercommunale (SDCI)
- borne de service camping car
- Réforme fiscalité de l'aménagement
- Remboursement du dépôt de garantie Mme Cabanes (régul compta)
- CESO extension de garantie
- Assurance bâtiment minoterie
- Questions diverses

ENVELOPPE CANTONALE 2011

2011AOUT03

Motif de l'emprunt : *Financement sur emprunt du Programme d'Amélioration 2011 de la voirie communale approuvé par la Commission Permanente du Conseil Général dans sa séance du 27 mai 2011*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article premier : Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes l'emprunt de la somme de 15 000 Euros destinée à financer ces travaux d'amélioration de voirie au taux de 3,49 % et dont le remboursement s'effectuera en 5 années semestriellement à partir de 2011, avec des frais de dossier à hauteur de 50 €.

Article 2 : La commune disposera pour retirer les fonds, un délai de TROIS MOIS à partir de la date de signature du contrat par son représentant.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

Article 3 : Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera 5 semestrialités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus. Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Article 4 : La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques seront précisées au contrat de prêt.

Article 5 : La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

Article 6: Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

PROJET de SCHEMA DEPARTEMENTAL de COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) 2011AOUT04

Considérant que le projet de schéma de coopération intercommunale n'est pas totalement satisfaisant en matière de respect de la logique des bassins de vie.

Considérant que le projet de schéma de coopération intercommunale ne tient pas suffisamment compte de la notion de bassin de risques littoraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Charente Maritime tel qu'il a été présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale (C.D.C.I.) le 6 mai 2011,

- de demander la modification du projet de schéma afin d'intégrer la commune du Gua au périmètre de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, cette commune faisant partie du bassin de vie de la commune de Saujon,

- de demander la modification du projet de schéma afin de prendre en compte la notion de bassin de risques littoraux dont les périmètres dépassent nécessairement les limites administratives actuelles.

BORNE DE SERVICE CAMPING-CARS

Ce point de l'ordre du jour sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.

REFORME FISCALE de L'AMENAGEMENT

Ce point de l'ordre du jour est retiré.

EXTENSION DE GARANTIE pour CESO

2011AOUT10

Par délibération en date du 17/09/2009, le Conseil Municipal a accepté l'installation d'un hot spot WIFI au Port.

L'entreprise CESO Numérique propose d'assurer la maintenance de cette installation pour une redevance annuelle de 390 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la maintenance de l'installation du hot spot WIFI au port et charge Monsieur le Maire à signer le contrat d'extension de garantie ci-joint qui prendra effet à la signature de celui-ci.

REMBOURSEMENT DEPOT DE GARANTIE (Régularisation comptable)

2011AOUT06

Afin de pouvoir rembourser les cautions versées par les locataires, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, le vote de crédits supplémentaires suivants :

Sens	Article	chap	Libellé	montant dépenses	Montant
recettes					
Dép.	165	16	Dépôts et cautionnement reçus	455,00	
Rec.	165	16	Dépôts et cautionnement reçus		455,00

DECISIONS MODIFICATIVES

2011AOUT07

Intérêts lignes de crédit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les virements de crédits suivants :

Sens	Article	chap	Libellé	montant dépenses	Montant
recettes					
Dép.	60633	011	Fournitures de voirie	- 2 500,00	
Dép.	66111	66	Intérêts réglés à l'échéance	2 500,00	

DECISIONS MODIFICATIVES

2011AOUT14

Budget port

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les virements de crédits suivants :

Sens	Article	chap	Libellé	montant dépenses	Montant
recettes					
Dép.	023	023	Virement à section investiss	- 2 000,00	
Dép.	2031	20	Frais d'études Opération 74	2 000,00	
Dép.	6063	011	Fournitures de voirie	- 2 000,00	
Rec.	021	021	Virement de la section fonctionn.		2 000,00

RAPPORT ANNUEL sur le PRIX et la QUALITE du service public de l'assainissement des eaux usées.

2011AOUT 01

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées -exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix du service public de l'assainissement des eaux usées relatif à l'exercice 2010.

RAPPORT ANNUEL 2010 sur le PRIX et la QUALITE du service public d'élimination des déchets

2011AOUT02

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets relatif à l'exercice 2010.

SEMIS (Garanties d'exploitation)

2011AOUT05

Convention de rénovation du 20 juillet 1988 – programme 059 – 3 logements locatifs sociaux.

Sur la base des comptes de l'opération arrêtée au 31/12/2010 qui nous ont été soumis, le déficit cumulé comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2010 s'élève à – 24 623,27 €. Cette opération est conduite aux risques financiers de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les comptes de l'opération arrêtée au 31/12/2010 laissant apparaître un déficit cumulé pour la commune de – 24 623,27 €.

REFECTION DES PERRES au PORT – MARCHÉ CASTINCAUD 2011AOUT08

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de Mme CASTINCAUD, gérante de la SARL CASTINCAUD qui demande au Conseil Municipal de revenir sur sa décision du 30 mai 2011.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 30 mai 2011 et accepte de confier les travaux de la 2ème partie de la réfection des perrés du chenal à la SARL CASTINCAUD, par 9 voix pour et un contre.

Cette autorisation est assortie de deux conditions :

- 1) que les travaux en cours (mur de l'école, local technique du port) soient terminés avant les congés de l'entreprise
- 2) que les dates proposées par l'entreprise, à savoir début des travaux semaine 38 fin des travaux semaine 44, soient strictement respectées.

En cas de retard, une pénalité de 100 € par jour sera demandée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant à ce marché précisant les conditions ci-dessus énumérées.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de Mr et Mme MALI

2011AOUT11

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des termes de la lettre de Mr et Mme MALI demeurant 2 Rue de l'Europe, qui propose d'acheter les parcelles situées entre son habitation et le premier hangar situé derrière la minoterie pour une somme de 2 000 €.

Le Conseil Municipal, par 7 voix contre et 3 abstentions, refuse la vente à Mr et Mme MALI.

Terralys Sud-Ouest

Un projet d'exploitation d'une plateforme de compostage écologique a été proposé sur le site de la forêt de Valleret.

Ce projet sera réétudié lors d'un prochain Conseil Municipal.

Bateau NAJA

2011AOUT15

Le propriétaire du bateau NAJA ne règle plus ses quittances du port depuis plus de 3 ans. Par ailleurs la perception, mandataire pour recouvrer cette dette, est dans l'impossibilité de retrouver le nouveau propriétaire.

La présence de ce bateau dont on ne sait même pas s'il est assuré, entraine un manque à gagner pour la commune.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide qu'il faudra évacuer ce navire et le mettre au sec au frais du propriétaire.

DEMANDE DE Mr CHALTIN Philippe

2011AOUT16

Par délibération en date du 18 avril 2011, Monsieur Philippe CHALTIN sollicitait l'achat d'une parcelle de terrain situé derrière son immeuble pour une superficie d'environ 50 m².

Monsieur CHALTIN propose d'acquérir une plus grande surface soit 223 m².

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- d'annuler la délibération en date du 18 avril 2011
- d'accepter la vente de 223 m² de terrain situé derrière son immeuble situé 5 Rue des Sternes pour la somme de 500 € en sachant que les frais de bornage et frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

La séance est levée à 23 h 10.